

tenue sous la présidence de Madame TRIOLET, assisté(e)
de Madame FOULON et Monsieur BUISSON, Conseillers
En présence de Madame PORTES, Rapporteure publique
Madame SANTERRE, Greffière

11 heures 15

01)	DOSSIER N° 2400931	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire Mme Metaksya M. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-03-11E pris par le préfet des Hautes-Pyrénées le 11 mars 2024 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours.

Demandeur	Nom des parties Madame M. Metaksya	Représentants des parties Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

02)	DOSSIER N° 2501935	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire M. Oumar Foula D. demande au tribunal d'annuler l'arrêté du 1er juillet 2025 pris par la préfecture des Hautes-Pyrénées l'assignant à résidence.

Demandeur	Nom des parties Monsieur D. Oumar Foula	Représentants des parties Maître BENITEZ Ambre (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

03)	DOSSIER N° 2502039	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire M. Oumar Foula D. demande au tribunal d'annuler l'arrêté pris par le préfet des hautes-Pyrénées le 1er juillet 2025 fixant le pays de renvoi.

Demandeur	Nom des parties Monsieur D. Oumar Foula	Représentants des parties Maître BENITEZ Ambre (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

11 heures 15

04) DOSSIER N° 2401378 RAPPORTEUR: Madame ANNE TRIOLET

Titre de l'affaire Mme Sanije D., épouse D. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-04-18B pris par le préfet des Hautes-Pyrénées le 18 avril 2024 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours

Nom des parties

Demandeur Madame D. Sanije

Représentants des parties

SP AVOCATS (Cour)

Défendeur PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

05) DOSSIER N° 2401379 RAPPORTEUR: Madame ANNE TRIOLET

Titre de l'affaire M. Sejdin D. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-04-18A pris par le préfet des Hautes-Pyrénées le 18 avril 2024 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours

Nom des parties

Demandeur Monsieur D. Sejdin

Représentants des parties

SP AVOCATS (Cour)

Défendeur PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

06) DOSSIER N° 2302996 RAPPORTEUR: Madame Céline FOULON

Titre de l'affaire M. Mustafa A. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet de sa demande de regroupement familial édictée le 11 octobre 2023 par le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Nom des parties

Demandeur Monsieur A. Mustafa

Représentants des parties

Maître DUMAZ-ZAMORA Mikele (Cour)

Défendeur PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

PREFET

11 heures 15

07) DOSSIER N° 2303222 RAPPORTEUR: Madame Céline FOULON

Titre de l'affaire M. Zakaria K. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet née le 26.10.2023 du silence gardé par le préfet des Pyrénées-Atlantiques sur sa demande de titre de séjour

Nom des parties

Demandeur Monsieur K. Zakaria

Représentants des parties

Maître DUMAZ-ZAMORA Mikele (Cour)

Défendeur PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

PREFET

08) DOSSIER N° 2400994 RAPPORTEUR: Madame Céline FOULON

Titre de l'affaire M. Zakaria K. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 246400145 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques le 21 mars 2024 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français avec un délai de 30 jours

Nom des parties

Demandeur Madame K. Zakaria

Représentants des parties

Maître DUMAZ-ZAMORA Mikele (Cour)

Défendeur PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

PREFET

Arrêté le 19/11/2025

Le président du tribunal